



## RÈGLEMENT

# FRAÎCHEMENT GAGNÉ, FRAÎCHEMENT SAVOURÉ

Les participants sont censés connaître le contenu de ce règlement. La participation à l'Action requiert l'accord inconditionnel des participants avec ce règlement. Aucun litige à cet égard ne sera pris en considération.

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : RÈGLEMENT

Ce règlement décrit les règles officielles de l'action ALDI « Fraîchement gagné, fraîchement savouré » (ci-après dénommée : Action).

La participation est gratuite et possible grâce à un code unique sur un billet à gratter, qui sera remis à chaque client ayant acheté des produits alimentaires chez ALDI pour au moins 15,00 € par ticket de caisse, dans la limite des stocks de billets à gratter.

### ARTICLE 2 : ORGANISATEUR

L'Action est organisée par ALDI Holding NV agissant en son nom propre et au nom d'ALDI Inkoop NV et des autres sociétés régionales, dont le siège social est situé Keerstraat 4, 9420 Erpe-Mere en Belgique, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0456.815.659 (ci-après dénommé : « ALDI »).

Cette Action a été développée par ALDI en coopération avec Basebuilder B.V. (Parijsboulevard 143B, 3541 CS Utrecht, Nederland). Basebuilder est la partie responsable de la production des billets à gratter avec des codes uniques et de la gestion de la plateforme d'Action en ligne.

L'Action commence le 4/01/2021 et se termine le 21/02/2021. Pendant la période du 4/01/2021 au 13/02/2021 incl., les billets à gratter seront distribués dans les magasins ALDI jusqu'à épuisement des stocks. Participer à l'Action en entrant sur la plateforme d'Action en ligne le code unique qui se trouve sur le billet à gratter, peut se faire jusqu'au 21/02/2021 à 23.59 heures.

Pour toute information ou question concernant l'Action, veuillez nous contacter par [serviceclients@aldi.be](mailto:serviceclients@aldi.be).

### ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

La participation à l'Action est ouverte à toute personne physique ayant atteint l'âge de 18 ans, disposant d'une adresse e-mail valide et résidant officiellement en Belgique pendant la durée de l'Action.

En acceptant les conditions de l'Action sur la page d'inscription, le participant confirme qu'il est majeur.

Les clients recevront un billet à gratter avec un code unique pour s'inscrire à l'Action sur la plateforme d'Action en ligne, et ce, par ticket de caisse avec un minimum de 15,00 € de produits alimentaires. Vous pouvez participer une fois par billet à gratter. Il est donc permis de participer plusieurs fois au moyen de plusieurs billets à gratter.

Le code unique figurant sur le billet à gratter sert uniquement de code d'accès pour participer à l'Action. Le code lui-même ne détermine en aucune façon si un participant gagne.

Les personnes suivantes sont exclues de la participation à l'Action :

- > toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de l'Action ;
- > les membres du ménage des personnes exclues susmentionnées.

L'identité du participant sera déterminée sur la base des informations qu'il communique. ALDI ne peut en aucun cas être tenu responsable si l'identification d'un participant est impossible parce que celui-ci fournit des informations incorrectes ou incomplètes. L'utilisation de fausses données entraîne l'exclusion du participant.

Les participants acceptent expressément que leur nom puisse être publié en cas de gain, sans que cela ne leur donne droit à une compensation autre que le prix.



## ARTICLE 4 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En acceptant les conditions générales de l'Action et la déclaration de confidentialité sur la plateforme d'Action en ligne, les participants consentent expressément au traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre de l'Action.

Les données à caractère personnel fournies ne seront utilisées que pour l'organisation de l'Action et seront traitées conformément, d'une part, à la déclaration de confidentialité d'ALDI sur la plateforme d'Action en ligne et, d'autre part, à la législation applicable, à savoir la Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, y compris le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (le Règlement général sur la protection des données ou RGPD).

Le responsable du traitement des données à caractère personnel tel que visé dans la législation applicable en la matière est ALDI Holding NV, dont le siège social est situé Keerstraat 4, 9420 Erpe-Mere - Belgique, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro de TVA 0456.815.659.

Les données à caractère personnel qui sont traitées dans le cadre de l'Action sont l'adresse e-mail de chaque participant, ainsi que le nom et le prénom de chaque participant. Afin de décerner les prix, l'adresse des gagnants sera également demandée afin de nous permettre d'envoyer les prix efficacement.

Conformément à la législation applicable, les données à caractère personnel des participants sont enregistrées et stockées dans la base de données gérée exclusivement par Basebuilder.

Les participants acceptent que leurs données à caractère personnel soient stockées et traitées par Basebuilder pendant l'Action. Les données à caractère personnel sont collectées et traitées dans le but d'assurer le bon déroulement de l'Action et de permettre à ALDI de remplir ses obligations dans le cadre de l'Action, notamment :

- 1) informer les gagnants en temps utile ;
- 2) tenir les participants au courant par e-mail des offres commerciales par le biais de la newsletter ALDI, uniquement si le participant a donné son consentement explicite sur la plateforme d'Action en ligne.

Les participants qui ont donné leur consentement explicite pour recevoir des offres commerciales peuvent se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien correspondant comme indiqué dans chaque communication.

Les données à caractère personnel seront stockées pendant l'Action et (le cas échéant) pour l'envoi de la newsletter ALDI. Toutes les données à caractère personnel seront supprimées de toute base de

données six mois après la fin de l'Action, à l'exception des adresses e-mail des participants qui se sont inscrits à la newsletter ALDI.

ALDI garantit que les données à caractère personnel ne seront pas transmises à des tiers, à l'exception de Basebuilder, de l'huissier et de TBR, qui sont respectivement responsables du développement et de la gestion de l'Action et de la plateforme d'Action en ligne, de la désignation valide des gagnants et de l'impression du matériel.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données. Ils ont également le droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre concerné s'il existe des raisons sérieuses et légitimes. Ces droits ne peuvent être exercés qu'en envoyant un courrier électronique à [dataprotection@aldi.be](mailto:dataprotection@aldi.be), et ce, avec l'adresse e-mail avec laquelle l'on a participé à l'Action.

Les participants doivent être conscients que la suppression de leurs données à caractère personnel à leur demande peut entraîner la disqualification directe dans le cadre de l'Action.

Pour toute information ou question supplémentaire relative à la privée ou à la protection des données, veuillez nous contacter par [dataprotection@aldi.be](mailto:dataprotection@aldi.be) ou consulter la déclaration de confidentialité.

## ARTICLE 5 : L'ACTION

Pendant la durée de l'Action, les clients recevront un billet à gratter dans les magasins ALDI si un minimum de 15,00 € par ticket de caisse est dépensé en produits alimentaires.

Sur le billet à gratter, ils trouveront un code unique qui leur permet de s'inscrire et de participer à l'Action par le biais de la plateforme d'Action en ligne <https://www.aldi.be/fraichementgagne>. Ce code unique ne détermine en aucune façon si un participant gagne.

Sur la plateforme d'Action, le participant doit remplir le code à gratter unique et son adresse e-mail et accepter ensuite les conditions générales de l'Action et la déclaration de confidentialité. Les participants peuvent également s'inscrire à la newsletter ALDI sans aucune obligation.

Les participants recevront un e-mail avec un lien pour confirmer leur participation et leur adresse e-mail. Le lien renvoie à <https://www.aldi.be/fraichementgagne> où le participant doit répondre correctement à deux questions afin d'avoir une chance de gagner les prix hebdomadaires : 1) une question de connaissance et 2) une question subsidiaire.

La question subsidiaire pour les prix hebdomadaires demande l'indication du nombre total de participants ayant participé jusqu'à la fin de la semaine d'Action en question à 23.59 heures.



# FRAÎCHEMENT GAGNÉ, FRAÎCHEMENT SAVOURÉ



Voici les semaines d'Action :

- › Semaine 1 : du 4/01/2021 au 10/01/2021 incl.
- › Semaine 2 : du 11/01/2021 au 17/01/2021 incl.
- › Semaine 3 : du 18/01/2021 au 24/01/2021 incl.
- › Semaine 4 : du 25/01/2021 au 31/01/2021 incl.
- › Semaine 5 : du 1/02/2021 au 7/02/2021 incl.
- › Semaine 6 : du 8/02/21 au 14/02/21 incl.

Participer à l'Action en vue de gagner le grand prix est possible jusqu'au 21/02/2021 incl., et ce, jusqu'à 23.59 heures.

Pour avoir une chance de gagner un grand prix, le participant doit également répondre à une deuxième question subsidiaire. La question subsidiaire pour le grand prix demande d'indiquer le nombre total de participants à l'Action pendant toute la période d'Action qui se termine le 21/02/2021 à 23.59 heures.

## ARTICLE 6 : LES PRIX

### 6.1. Les prix suivants seront décernés :

#### › Grand prix

- 8 grands prix : 1 500 € sous forme de gift cards ALDI, émises sous la forme de 30 gift cards ALDI d'une valeur de 50 € par gagnant. Il y a un total de 8 grands gagnants différents sur toute la période d'Action.

#### › Prix hebdomadaires

- 330 prix hebdomadaires du type 1 : 100 € sous forme de gift cards ALDI, émises sous la forme de 2 gift cards ALDI d'une valeur de 50 € par gagnant. Il y a un total de 55 gagnants par semaine d'Action, pendant 6 semaines d'Action.
- 330 prix hebdomadaires du type 2 : 50 € sous forme de gift cards ALDI, émises sous la forme d'1 gift card ALDI d'une valeur de 50 € par gagnant et d'un bac pliant ALDI. Il y a un total de 55 gagnants par semaine d'Action, pendant 6 semaines d'Action.

### 6.2. Identification des gagnants

#### 6.2.1. Grands prix

Les grands prix ne sont pas cumulables.

À la fin de l'Action, les 8 grands prix seront attribués aux participants qui, pendant la période d'Action, ont répondu correctement à au moins une question de connaissance des semaines d'Action mentionnées ci-dessus, ont rempli la question subsidiaire pour le grand prix et sont les plus proches du nombre total de participants de toute la période d'Action, qui se termine le 21/02/2021 à 23h59.

Pour gagner un grand prix, les participants doivent donc :

- › répondre à toutes les conditions de participation de l'Article 5 ;
- › être des gagnants pour lesquels l'huissier a déterminé :
  - Avoir répondu correctement à au moins 1 question de connaissance des semaines d'action mentionnées ci-dessus.
  - Avoir répondu à la question principale du grand prix et être le plus proche du nombre total correct de participants sur toute la période d'Action, qui se termine le 21/02/2021 à 23h59 ou, en cas d'ex aequo, la personne la plus proche du nombre total correct de participants, sur la base des horodatages.

#### 6.2.2. Prix hebdomadaires

Tous les lundis, à l'exception du lundi 22/02/2021, 55 prix hebdomadaires du type 1 et 55 prix hebdomadaires du type 2 seront décernés parmi les participants de la période d'Action précédente (du lundi 00:00 au dimanche 23:59 incl.). Le prix hebdomadaire de type 1 sera décerné aux 55 premiers gagnants qui se rapprochent le plus du nombre total correct de participants et le prix hebdomadaire de type 2 sera décerné aux gagnants du prix hebdomadaire n° 56 à n° 110 (y compris) qui se rapprochent le plus du nombre total correct de participants.

Pour gagner un prix hebdomadaire, les participants doivent donc :

- › répondre à toutes les conditions de participation de l'Article 5 ;
- › être des gagnants pour lesquels l'huissier a déterminé :
  - Avoir répondu correctement à la question de connaissance d'une certaine semaine d'Action.
  - Avoir répondu à la question subsidiaire du prix hebdomadaire et être le plus proche du nombre total correct de participants ayant participé jusqu'à la fin de la semaine d'Action en question, à savoir à 23h59, ou, en cas d'ex aequo, la personne la plus proche du nombre total correct de participants, sur la base des horodatages.

**6.2.3.** Le prix est personnel et non transférable. Le prix ne peut pas non plus être échangé contre des espèces, des avantages en nature ou d'autres prix.

**6.2.4.** Les gagnants seront informés par ALDI par e-mail ou par téléphone (s'ils l'ont explicitement indiqué) au plus tard le 7/03/2021.

Dans cet e-mail, le gagnant sera invité à fournir son adresse afin que le prix hebdomadaire / grand prix puisse être envoyé par courrier recommandé. Si nous ne recevons pas de réponse à la demande d'adresse dans les 14 jours, le droit au prix expire.

ALDI n'est pas responsable des taxes ou droits à payer par le gagnant s'ils sont applicables dans son pays.



**FRAÎCHEMENT GAGNÉ,  
FRAÎCHEMENT SAVOURÉ**



## ARTICLE 7 : EXCLUSION, MODIFICATION OU ANNULATION DE L'ACTION

7.1. La participation exige l'acceptation et le respect du règlement de l'Action. ALDI a le droit d'exclure des participants de l'Action pour les raisons suivantes :

- › toute circonstance échappant à son contrôle ;
- › perturbation délibérée du mécanisme ou du déroulement de l'Action ;
- › violation des conditions de participation et/ou du règlement de l'Action ;
- › toute forme de vol ou de piratage de données ;
- › dans les situations visées et prévues par le règlement de l'Action ;
- › la fourniture de données à caractère personnel incorrectes, incomplètes ou inexactes lors de l'inscription ;
- › tentative de fraude ;
- › toute autre raison qu'ALDI juge incompatible avec l'esprit de l'Action.

ALDI se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur le respect du règlement de l'Action et du présent article de celui-ci, notamment afin de pouvoir exclure certains participants en cas d'abus, de fraude ou de tentative de fraude.

7.2. ALDI se réserve le droit de modifier et/ou de suspendre l'Action ou le règlement de l'Action, ainsi que d'annuler l'Action ou la remise des prix.

Cela s'applique notamment en cas de circonstances imprévues ou de force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, les pannes d'Internet, les coupures de courant, les dysfonctionnements techniques du ou des serveurs, les attaques de virus, le piratage informatique, le piratage sur Internet, les actions des participants, les modifications du cadre juridique applicable ou les restrictions juridiques imprévues dans un ou plusieurs pays participants, ainsi que tout autre événement échappant au contrôle raisonnable d'ALDI et rendant l'organisation de l'Action, l'application du règlement de l'Action et/ou la remise du prix temporairement ou définitivement impossible.

Dans le cas où l'Action est suspendue ou annulée par ALDI, les participants seront informés de cette suspension ou annulation sur la plateforme d'Action en ligne, par le biais du site web ALDI et par e-mail, si possible. En cas de modification des conditions de l'Action par ALDI, les changements seront communiqués aux participants par e-mail. Les participants peuvent accepter les nouvelles conditions de l'Action ou se retirer de la participation à l'Action.

Si la suspension ou l'annulation de l'Action ou du prix est le résultat des actions d'un ou de plusieurs participants, les participants concernés seront tenus responsables de tout dommage, direct ou indirect, subi par ALDI du fait de la suspension ou de l'annulation, ainsi que des réclamations des autres participants ou de tiers.

En cas de suspension ou d'annulation, ALDI ne peut être tenu responsable des frais encourus ou des dommages subis, directement ou indirectement. ALDI n'est pas obligé d'organiser une Action alternative ou de proposer un prix alternatif.

## ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

8.1. ALDI est responsable de l'élaboration et du déroulement corrects de l'Action.

ALDI n'est pas responsable des dommages directs ou indirects, des blessures corporelles, des accidents ou des décès qui pourraient survenir à la suite du gain d'un prix et/ou de la participation à l'Action.

ALDI n'est pas responsable des éventuelles fautes de la poste et/ou des sociétés de transport de colis (retard, dommage, grève, perte ou autre) dans l'éventuel envoi des prix.

ALDI ne peut pas non plus être tenu responsable en cas de problèmes techniques de quelque nature que ce soit ou en cas de problèmes de communication.

La participation à l'Action implique l'acceptation des caractéristiques de l'Internet, notamment en termes de capacité technique, ainsi que du temps de réponse lors de la consultation, de l'interrogation, de la transmission d'informations, des risques d'interruption et, plus généralement, des risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, de l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels vols et des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet. Aucune plainte ne peut être déposée auprès d'ALDI concernant ces restrictions.

## ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES

L'huissier de justice Patrick VAN OVERSCHELDE veille au bon déroulement du concours et est chargé de désigner les gagnants valables.

Identification et coordonnées de l'huissier de justice :  
Adresse : 9300 Alost, Leo de Béthunelaan 74B  
Administration centrale : Kortrijksesteenweg 1038,  
9051 Gand/Saint-Denis-Westrem

GDW-GENT BV  
BCE:0808.505.886  
[www.gdw-gent.be](http://www.gdw-gent.be)

Les plaintes concernant la désignation du gagnant doivent être adressées à l'huissier de justice par e-mail à l'adresse suivante : [pvo@gdw-gent.be](mailto:pvo@gdw-gent.be).

En aucun cas, une information ne peut être fournie, ni verbalement ni par écrit.



# FRAÎCHEMENT GAGNÉ, FRAÎCHEMENT SAVOURÉ



Les autres plaintes relatives à cette Action doivent être envoyées par écrit à l'adresse suivante au plus tard 10 jours ouvrables après la fin de l'Action : ALDI Holding NV, située Keerstraat 4 - 9420 Erpe-Mere, Belgique ou par : [serviceclients@aldi.be](mailto:serviceclients@aldi.be).

En cas de litige, les tribunaux de Gand sont compétents.  
Cette Action est régie par le droit belge.

Rédigé en décembre 2020.



**FRAÎCHEMENT GAGNÉ,  
FRAÎCHEMENT SAVOURÉ**

